



DECLARATION DES PERFORMANCES N°0333-CPR-102402

1/ Code d'identification unique du produit :

Ciment Portland au calcaire EN 197-1 – CEM II/B-LL 32,5 R

2/ Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Voir 1/

3/ Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Préparation de béton, mortier, coulis, etc.

4/ Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

SAS 21 70

RD 115 J – 21700 VILLERS LA FAYE

Usine de mélange de Villers la Faye (21700)

5/ Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

Non applicable.

6/ Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 1+.

7/ Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

L'organisme notifié de certification du produit Afnor Certification va réaliser, selon le système 1+, la détermination du produit sur la base d'essais de type (y compris l'échantillonnage), l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, les essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché, dans le but de délivrer le certificat de constance des performances du produit.

8/ Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Ciments courants (sous-familles) constituants et composition	CEM II/B-LL	EN 197-1 : 2012
Résistance à la compression (à court terme et courante)	32,5 R	
Temps de prise	Satisfait à l'exigence	
Stabilité		
- expansion	Satisfait à l'exigence	
- teneur en SO ₃	Satisfait à l'exigence	
Teneur en chlorure	Satisfait à l'exigence	

9/ Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Document signé par le fabricant et en son nom par :

A Villers la Faye, le 05 Octobre 2022

Le Président,
Olivier STOCKER